

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 007-2026

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, les vingt mars à dix-huit heures zéro minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal en mairie de Choisey, sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, nouvellement élue et installée dans ses fonctions de Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire sortant, Hélène THEVENIN.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Date d'affichage : 23 mars 2026

PRESENTS : THEVENIN Hélène, ANGONIN Thierry, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DUBOIS Stéphane, HUNKELER Sandrine, De KERLEAU Sébastien, LACROIX Marie-Paule, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SADOT Gaëlle, SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie

ABSENT excusé : LAVRUT Arnaud

POUVOIRS en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT, Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. LAVRUT Arnaud	A	Mme VALENTE Nathalie

Madame BARRET-PAQUES Béatrice a été désignée comme secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-6 du CGCT

OBJET : CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Il est proposé de créer **six** commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- Finances Urbanisme
- VRD (Voirie et Réseaux Divers) et sécurité
- Bâtiments communaux
- Environnement terrains communaux
- Enfance jeunesse intergénérationnel
- Vie associative animation cadre de vie

Il est proposé que chaque commission soit composée de 5 à 8 membres du conseil municipal.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré ADOPTE à l'unanimité la délibération suivante :

Article 1 : de créer 6 commissions municipales, à savoir :

- Finances, urbanisme
- VRD (Voirie et Réseaux Divers) et sécurité
- Bâtiments communaux
- Environnement et terrains communaux
- Enfance, jeunesse, intergénérationnel
- Vie associative, animations, cadre de vie

Article 2 : d'arrêter la composition de chaque commission comme suit :

- Finances Urbanisme : Florence MAUPOIL, Laurent SIBILLE, CRETIN Bérengère, Stéphane DUBOIS, Marie-Paule LACROIX, Thierry ANGONIN.

- VRD (Voirie et Réseaux Divers) et sécurité : Laurent SIBILLE, Olivier BARTHE, Sébastien De KERLEAU, Arnaud LAVRUT, Thierry ANGONIN, Stéphane DUBOIS, Thomas METRAILLE.

-Bâtiments communaux : Sébastien De KERLEAU, Arnaud LAVRUT, Gaëlle SADOT, Thierry Angonin, Laurent SIBILLE, Thomas METRAILLE, Stéphane DUBOIS.

-Environnement et terrains communaux : Marie-Paule LACROIX, Bérengère CRETIN, Béatrice BARRET-PAQUES, Gaëlle SADOT, Stéphane DUBOIS.

-Enfance, jeunesse, intergénérationnel : Florence MAUPOIL, Gaëlle SADOT, Sandrine HUNKELER, Nathalie VALENTE, Marie-Paule LACROIX

-Vie associative, animations, cadre de vie : Bérengère CRETIN, Sandrine HUNKELER, Nathalie VALENTE, Florence MAUPOIL, Béatrice BARRET-PAQUES, Thierry ANGONIN, Thomas METRAILLE.

Article 3 :

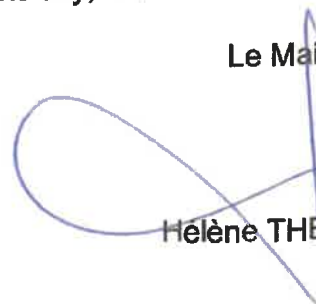

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du Code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

COMMISSIONS COMMUNALES	MEMBRES DESIGNES	NOMBRE DE MEMBRES
Finances-Urbanisme	MAUPOIL Florence, SIBILLE Laurent, CRETIN Bérengère, DUBOIS Stéphane, LACROIX Marie-Paule, ANGONIN Thierry	6
VRD et sécurité	Laurent SIBILLE, BARTHE Olivier, De KERLEAU Sébastien, LAVRUT Arnaud, ANGONIN Thierry, DUBOIS Stéphane, METRAILLE Thomas	7
Cadre de vie et animations Vie associative	CRETIN Bérengère, BARRET-PÂQUES Béatrice, HUNKELER Sandrine, VALENTE Nathalie, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, ANGONIN Thierry	7
Enfance jeunesse intergénérationnel	MAUPOIL Florence, HUNKELER Sandrine, VALENTE Nathalie, SADOT Gaëlle, LACROIX Marie-Paule	5
Bâtiments communaux	DUBOIS Stéphane, METRAILLE Thomas, LAVRUT Arnaud, SIBILLE Laurent, KERLEAU Sébastien, ANGONIN Thierry, SADOT Gaëlle	7
Environnement – Terrains communaux	DUBOIS Stéphane, LACROIX Marie-Paule, CRETIN Bérengère, BARRET-PÂQUES Béatrice, SADOT Gaëlle	5

Le nombre de membres indiqué ci-dessus exclut le maire qui est le président de droit de chaque commission.

Fait et délibéré à Choisey, le 20 mars 2026

Le Maire,

Hélène THEVENIÈRE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026



ID : 039-213901507-20260320-DCM2026007-DE